

Pour un système de transports humain : de la Fondation à l'Association suisse des transports

Autor(en): **Sprecher, Dorothee von**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **74 (1979)**

Heft 2-fr

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174808>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



De la Fondation à l'Association suisse des transports

Pour un système de transports humain

Nouvelle organisation suisse en matière de transports – Recherche commune d'un système de transports rationnel, respectant l'homme et son environnement – Sécurité pour tout le monde – Tous les moyens de transport sur pied d'égalité – Protection de notre environnement – Economie d'énergie et solution au problème des transports. A qui et à quoi correspondent ces slogans?

Lors d'une conférence de presse réunie au début de cette année, la *Fondation suisse des transports* (FST) a annoncé la création d'une nouvelle organisation suisse. Actuellement, on fonde aussi l'*Association suisse des transports* (AST), qui doit constituer pour la FST une large assise populaire. A la différence des organisations à buts analogues, pour lesquelles le problème des transports n'en est qu'un parmi beaucoup d'autres et qui ne peuvent s'occuper des difficultés toujours plus nombreuses que suscitent le trafic, la nouvelle organisation entend se consacrer entièrement à ce problème. Peut adhérer à l'AST quiconque participe au trafic, que ce soit comme automobiliste, cycliste ou cyclomotoriste, comme usager du tram ou du train, ou encore comme piéton. Parallèlement, la Fondation entreprend une grande campagne de recrutement pour créer un contrepoids aux représen-

tants de certains intérêts dans le secteur de l'automobile.

Les buts de la FST

La Fondation suisse des transports veut représenter, sur la base d'un système de transports humain et respectueux de l'environnement, les intérêts de *tous* les participants au trafic. Elle entend favoriser dans le domaine des transports un équilibre permettant d'obtenir la meilleure répartition possible des tâches entre les divers moyens de transport. Elle désire représenter surtout – sans aucunement déclarer la guerre à l'auto (comme on le prétend) – les *intérêts des faibles, des gens non organisés*, qu'aucun «lobby» ne défend: les piétons, les cyclistes, les enfants et les personnes âgées.

Dans l'article de ses statuts qui énumère ses buts, la Fondation préconise:

- une utilisation économe de l'énergie, de l'espace et des matières premières
- de charger au minimum l'environnement, surtout par le bruit, les vibrations, la pollution
- d'éviter un lourd trafic quand il n'est pas nécessaire
- une sécurité et des conditions d'hygiène optimales, notamment pour les enfants, les personnes âgées et les handicapés.
- de favoriser les moyens de transport plus efficaces
- d'encourager les structures d'aménagement et de construction qui exigent le moins de trafic
- la protection de la nature et du patrimoine architectural contre les atteintes dues au trafic

Quarante pour cent des citoyens, affirme la FST, ne sont plus disposés à soutenir la politique officielle des transports. Il leur manque une organisation qui travaille en faveur de conditions de trafic adaptées à l'homme. Sous la présidence de M. *Walter Büchi*, pianiste, diverses organisations pour la protection de l'environnement (le «Heimatschutz» n'en fait pas partie) se sont donc groupées pour combler cette lacune. Le secrétariat général se trouve à Herzogenbuchsee, sous la direction de M. *Martin Sommer*.

Exigences concrètes

Un catalogue de toutes les mesures préconisées montre clairement comment la FST entend contribuer à l'élaboration de ce système favorable à l'environnement. Elle entend surtout soutenir les efforts tendant à réduire la pollution de l'air et le bruit causés par les automobiles. Les transports publics – à la campagne également – doivent devenir plus attrayants; il faut créer des voies d'accès reliant les zones piétonnes et les rues habitées. Très concrètement, la FST demande que tout usager paie les frais sociaux des dommages que son moyen de transport cause à l'environnement; que le réseau des chemins pour cyclistes et piétons soit étendu; et enfin que de nouvelles priorités soient établies quand les pouvoirs publics investissent dans les transports.

En 1976, 1188 personnes sont mortes sur les routes suisses, 25778 ont été blessées, dont 10,2% d'enfants et 30,5% de personnes âgées. Aussi la FST tient-elle à s'occuper particulièrement de ces deux catégories, qui ne sont pas encore ou qui ne sont plus de taille à affronter le trafic d'aujourd'hui. «L'impératif le plus urgent, estime-t-elle, est l'abaissement de la limite de vitesse sur les routes.

A peu près en même temps que l'essai fédéral du

printemps d'abaisser la limite de vitesse dans quelques localités, la FST adresse au public son exigence minimale: «50 km/heure au plus à l'intérieur des localités». Elle a déclaré dans un communiqué de presse: «Nous demandons que pendant la durée minimale de trois ans de cet essai, la limite de vitesse à l'intérieur des localités soit abaissée à 50 km/heure dans toute la Suisse.» Ceux qui désirent soutenir cet appel à la raison peuvent le faire au moyen d'un autocollant (à commander, avec le matériel d'information, à la FST à Herzogenbuchsee), et, par un moyen tout aussi efficace, en circulant de la manière appropriée.

Les prestations de l'AST

Les cotisations annuelles de l'Association suisse des transports ont été fixées à un bas niveau, afin de faciliter l'adhésion de nombreuses personnes. Les mineurs paient 8 fr. et les adultes 15 fr. Une adhésion familiale globale coûte 25 fr., et les entreprises et autres personnes morales paient 100 fr. Ces cotisations permettront à l'association de se développer.

Comme l'AST est plein travail de structuration, chaque membre individuel a pour elle son importance. Ceux qui se décident rapidement, et ceux qui s'intéressent à la chose d'une façon générale, peuvent s'adresser directement à l'association, Bahnhofstrasse 8, 3360 Herzogenbuchsee, tél. 063/61 51 51.

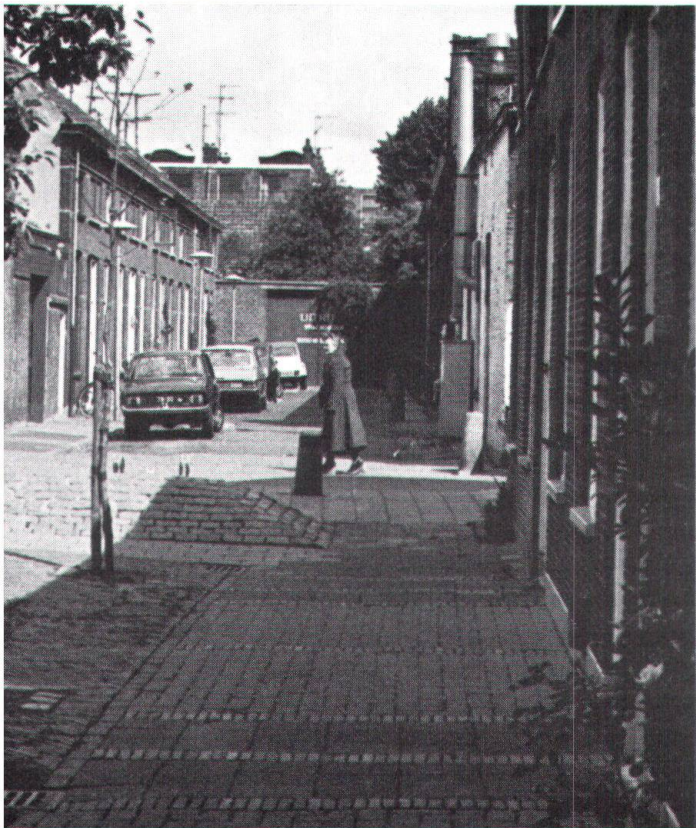
Dorothee von Sprecher





Ci-dessus: une effrayante proportion des morts et des blessés, sur nos routes, sont des personnes âgées. Le système actuel des transports fait d'elles trop peu de cas. La Fondation suisse des transports entend y remédier (photo Winizki).

Ci-dessous: dans les rues de Delft (Pays-Bas), tous les modes de circulation sont sur pied d'égalité. La considération mutuelle est la loi première. Pour les cyclistes et les personnes motorisées, cela signifie: avancer au pas. Des mesures de construction empêchent la vitesse et transforment de mornes rues en agréables quartiers d'habitation. C'est en ce sens que la Fondation suisse des transports veut intervenir en faveur des rues habitées (photo Schneider).



Qu'offre l'AST?

- **L'assurance-panne**

est valable en Suisse et au Liechtenstein, et cela sur tout le réseau routier ainsi qu'à domicile (panne sèche, pneus plats, perte de clé, etc.). Elle offre une couverture des risques illimitée, ainsi que la garantie de ne payer aucun supplément de sa poche, et coûte 14 francs par an. Quiconque conclut cette assurance a droit à une aide gratuite, sans prestation personnelle. L'aide en cas de panne peut être sollicitée auprès de n'importe quelle organisation, qu'il s'agisse d'une colonne de secours ou d'une aide sur la route.

- **La protection juridique pour non-motorisés**

(18 fr. par an; prime partielle du 1er juin au 31 décembre, 11 fr.) est assurée à tous les membres de la famille en tant que piétons, cyclistes, cyclo-motoristes et comme passagers de moyens de transports privés ou publics, ainsi qu'aux sportifs (sport motorisé excepté), dans les cas d'indemnité, d'assurance et d'affaire pénale. Les frais d'avocat, d'expertise et de procès sont couverts jusqu'à 250 000 fr. Cette protection juridique est valable en Suisse, en Europe et dans les pays riverains de la Méditerranée.

- **Le sauf-conduit européen**

(26 fr. par an) offre l'aide des sociétés d'assurance européennes spécialisées dans l'assurance-voyages, avec leurs succursales en Europe et y compris la flotte aérienne suisse de sauvetage. Ses prestations en abrégé: aide en cas de panne jusqu'à 200 fr.; récupération du véhicule, jusqu'à 1000 fr.; nourriture et logement en cas de prolongation de séjour involontaire, jusqu'à 500 fr. par personne; retour des voyageurs par train, jusqu'à 500 fr. par personne; transport de retour du véhicule, jusqu'à 2000 fr.; expertise en cas de facture de réparation apparemment non justifiée, jusqu'à 100 fr.; transport de retour des blessés ou malades – si nécessaire, par avion sanitaire – jusqu'à 10 000 fr.; avance de frais jusqu'à 25 000 fr.

- **L'assurance-voyage pour train, bateau et avion**

prévoit que la compagnie d'assurance prend à sa charge les frais d'annulation, le coût supplémentaire de retour en cas de voyage retardé, le coût de la part non utilisée d'un arrangement ou d'une location en cas de retour anticipé, ainsi que jusqu'à 20 000 fr. les frais supplémentaires d'un retour imprévu, ou pour le transport d'urgence d'un assuré gravement malade ou victime d'un accident.